& que vous accuſez, Monſieur, de *chaleur* & d'*enthouſiaſme*,) que ſi l'on ne donnait pas aux maiſons, ſous prétexte de les embellir, de ſi larges avenues en trois allées, de ſi vaſtes Cours où peuvent tourner cent équipages, de ſi immenſes parcs qui occupent la place de dix mille livres de rente en terraſſes, en parterres, en charmilles & en boulingrins; que ſi les appartemens en étaient moins dorés, moins verniſſés, moins couverts de glaces, & que ſi les Propriétaires employaient l'argent dépenſé en ornemens inutiles, & les hommes occupés à fabriquer ces ornemens, & à les entretenir pour cultiver le terrein perdu par la trop grande extenſion de leurs maiſons; il s'enſuivrait qu'il y aurait une plus grande production de richeſſes conſommables au profit de l'humanité, que les Propriétaires plus opulens pourraient avoir encore plus toutes les aiſes & les véritables commodités de la vie, qu'ils pourraient faire travailler une plus grande quantité de monde, voir vivre, croître & multiplier par la dépenſe de leurs richeſſes un plus grand nombre d'hommes, d'Êtres ſenſibles, reconnaiſſans, dévoués à celui qui les nourrit, prêts à ſe ſacrifier pour ſon ſervive; & cet avantage, ce plaiſir, ce bonheur vaut peut-être bien celui de ſe promener au loin ſur un ſable *ſtérile*, & de coucher ſous des lambris dorés.

Mais, revenons, Monſieur, & pardonnez ſi je me ſuis trop étendu ſur un exemple qui venait ſi juſte à la queſtion. Je diſais qu'il me paraiſſait d'une grande utilité pour l'intérêt public que l'on examinât ſérieuſement, & avec le ſecour de la contradiction qui eſt le creuſet unique de la vérité, ſi les travaux des Agens de l'Induſtrie & du Commerce à quelques ouvrages qu'ils ſoient appliqués cauſent effectivement une *production* de richeſſes comme le font évidemment les travaux des Agens de l'Agriculture. Parce que dans le cas où il faudrait ſe décider pour la négative, & convenir que les travaux de l'Induſtrie & du Commerce ſont de ſimples moyens de conſommation qui n'ont que cela de commun avec les travaux de l'Agriculture, tandis que ceux-ci fourniſſent à eux-mêmes & à tout le reſte de la Société les productions qui ſeules peuvent ſoutenir & étendre la conſommation, il s'enſuivrait; que l'intérêt le plus cher, le premier, celui d'où réſultent tous les autres intérêts de la Société, c'eſt celui de l'Agriculture; que le ſeul moyen efficace d'étendre l'uſage de l'Induſtrie & du Commerce, c'eſt de favoriſer l'Agriculture, la *production* des richeſſes & des revenus, dont la diſtribution & la dépenſe donnent naiſſance, aliment & ſoutien au Commerce & à l'Induſtrie; que toutes les fois que l'on croirait favoriſer ces derniers par des privileges excluſifs, par des prohibitions préjudiciables à l'Agriculture, on détruirait d'autant les richeſſes, la population, le travail, le Commerce & l'Induſtrie; que ſi au lieu d'employer des richeſſes à fonder des Manufactures de luxe, ou d'ouvrages d'une Induſtrie minutieuſe & recherchée qui ne peuvent être qu'à l'uſage des riches faſtueux, on employait les mêmes richeſſes à former des entrepriſes d'Agricultures, des défrichemens, des améliorations, des déſſéchemens, ou de ces travaux qui augmentent la valeur vénale des productions en diminuant les frais de Commerce, tels que ſont les canaux, & les chemins, &c. il y aurait une plus grande production, & par conſéquent une plus grande dépenſe de richeſſes, d'où naîtrait un plus grand Commerce, une plus grande population, & une plus grande conſommation des travaux de l'Induſtrie; il s'enſuivrait encore que les impoſitions établies ou à établir ſur les Agens du Commerce & de l'Induſtrie, ſur ce que l'on aurait crû le *produit* de leur travail, & qui n'en ſerait que le *ſalaire*, ſur les marchandiſes qu'ils conſomment, qu'ils fabriquent, ou qu'ils voiturent, ſeraient des impoſitions aſſiſes ſur un fonds *ſtérile* qui, comme le dit très-bien une Académie reſpectable (*), *retomberaient neceſſairement à la charge des Propriétaires des biens fonds, & ſeraient toujours en derniere analyſe payés par eux ſeuls*; il s'enſuivrait même que ces impoſitions, indépendamment du déſavan-

(*) *La Société Royale d'Agriculture de Limoges, dans le ſçavant Programme qu'elle vient de publier.*

tage d'être en général chargées de beaucoup plus grands frais de perception que celles qui ſont payées directement par le revenu des Propriétaires, auraient celui de diminuer les opérations du Commerce, de le gêner, de décourager l'Induſtrie, d'augmenter la dépenſe des Cultivateurs par le renchériſſement néceſſaire que ces impoſitions donneraient aux marchandiſes que les Cultivateurs achetent, de diminuer en même tems leur recette par la raiſon naturelle encore qui fait que les Agens de l'Induſtrie & du Commerce, qui ſont chargés de rapporter à l'Agriculture une partie de la dépenſe du revenu des Propriétaires, méſoffrent ſur le prix des productions qu'ils achettent en raiſon de l'impôt dont ils ſont chargés ; ce qui change la proportion des avances de la culture à ſon produit, c'eſt-à-dire, ce qui cauſe une diminution réelle dans les avances *productives* de la culture, puiſque ces impoſitions n'accroiſſent pas le produit total.

Or comme une diminution dans les avances productives détruit néceſſairement la réproduction que ces avances font naître en raiſon du retranchement fait ſur les avances, d'autant que *ſublatâ cauſâ tollitur effectus*, il paraît clair que la réproduction diminuée & chargée toujours de la continuation des mêmes impôts ſur le Commerce & l'Induſtrie, doit ſouffrir une détérioration progreſſive & rapide dont les revenus du Souverain lui-même ſouffriraient une très-grande perte, laquelle exigerait (dans l'hypotheſe de la ſtérilité du Commerce & de l'Induſtrie), que dès que les circonſtances permettront au Gouvernement de ſe livrer à l'exécution des intentions paternelles dont il eſt animé pour le bonheur de la Nation & pour ſon propre intérêt, il affranchiſſe le Commerce, l'Induſtrie & leurs Agens de toute impoſition ; puiſque ſelon le droit naturel on ne ſaurait prendre un impôt que ſur ce qui a un *produit net*, & que l'on ne peut jamais s'écarter de la marche de l'ordre naturel, ſans s'expoſer à cauſer en raiſon de ſes erreurs la deſtruction proportionnelle des richeſſes, & par conſéquent de la population.

Dans le cas au contraire où la diſcuſſion prouverait que les travaux du Commerce & de l'Induſtrie ſont *productifs* de richeſſes, & que leurs Agens forment une claſſe *productive*, il s'enſuivrait qu'il faudrait étendre autant qu'on le pourrait l'uſage de ces deux genres de travaux *productifs*, & multiplier l'emploi de leurs Agens ; qu'en conſéquence on aurait tort de chercher des moyens pour œconomiſer les frais de Commerce ou de Fabrique, de faire des canaux & des machines pour diminuer le travail & l'emploi des hommes dans les Manufactures, puiſque ce ſerait diminuer le nombre des Agens & des travaux *productifs* ; que l'on pourrait très bien & ſans inconvénient favoriſer les Voituriers & les Artiſans par des privileges excluſifs nuiſibles à l'Agriculture ; attendu que *les gains & les pertes que les Cultivateurs & les Commerçans feraient entr'eux, paraîtraient indifférens pour l'Etat* ; que l'on pourrait ſans danger, & que l'on devrait même, faire ſupporter une grande partie, & peut-être la plus grande partie des impoſitions au Commerce & à l'Induſtrie, d'autant qu'il eſt juſte que tout ce qui eſt *productif* contribue au ſervice public en raiſon de ſa qualité *productive*.

Vous voyez, Monſieur, que cette diſcuſſion qui vous paraît *ne pouvoir être d'aucune utilité pour l'intérêt public*, doit cependant décider de la néceſſité de diminuer les frais exceſſifs de Commerce & les dépenſes de luxe, ou de l'avantage de les augmenter ; du danger invariable & en toute occaſion, ou de l'utilité dans certaines circonſtances des prohibitions & des privileges excluſifs ; & enfin du ſyſtême général qui doit être préféré dans l'aſſiette de l'impôt.

Si jamais queſtion fut intéreſſante pour le bien public, je crois, Monſieur, que c'en eſt une qui tient à tant & à de ſi grandes choſes ; s'il en eſt une qui mérite de jouir de l'utile & honnête liberté que la ſageſſe du gouvernement a cru néceſſaire dans les diſcuſſions œconomiques, lorſque, pour ſeconder les vœux de la Nation en favoriſant ces diſcuſſions, un Miniſtre éclairé a établi la Gazette & ſurtout le Journal de l'Agriculture, du Commerce & des Finances ; s'il eſt une queſtion, dis-je, qui mérite particulierement l'attention des Citoyens,

& la protection du Miniſtere, il me ſemble que c'eſt celle à laquelle ſont attachées de ſi importantes conſéquences, & qui doit ſervir de principe fondamental à toutes les autres.

Au ſurplus il me paraît fort extraordinaire que quelques perſonnes ayent regardé comme les antagoniſtes du Commerce & de l'Induſtrie les Citoyens qui cherchent à établir une diſtinction qui, ſi elle était admiſe, conduirait à donner la plus grande liberté au Commerce & à l'Induſtrie, & à affranchir leurs Agens de toute impoſition. Je n'ai pas l'eſprit aſſez ſubtil pour comprendre ce que ceux-ci perdraient à être nommés claſſe *ſtérile* à ce prix, & quel dommage cela leur cauſerait.

Il conviendrait, Monſieur, qu'après avoir établi l'utilité de la diſcuſſion ſur ce point, j'examinaſſe enſuite les raiſons que vous alléguez contre la diſtinction que vous n'admettez pas. Mais ce ſera pour une autre lettre; celle ci commence à paſſer les bornes que la Gazette du Commerce impoſe à l'étendue des morceaux qu'elle publie; & quoique ces ſortes de conteſtations appartiennent bien plutôt au Journal, j'ai intention que cette lettre ainſi que la ſuivante ſoit inſérée dans la Gazette où les petites attaques multipliées depuis quelques tems demandaient une réponſe.

Je ſuis avec reſpect, &c.

De l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1766.

CHANGES.

Fé. 1766.	*Lundi* 10.	*Mar.* 11.	*Mer.* 12.
Amſterdam.	55 ¾ 5 8e	55 ¾ 5 8e	. . . .
Londres. .	32 . .	32 . .	. . . .
Hambourg.	175 ½ . .	175 ½ . .	. . . .
Madrid. .	15 4 . .	15 4 . .	FESTE.
Cadix. . .	15 2 6 .	15 2 6. .	. . . .
Livourne. .	95 ¾ . .	95 ¾ . .	. . . .
Lyon, R. .	½ . . .	½ . . .	. . . .

§. II.

EXTRAIT *d'une lettre d'un Anglais à l'Auteur du Gazteer.*

J'apprends avec plaiſir qu'un Officier de la Douane a ſaiſi une grande quantité de manchons de plume de France, & je ſouhaite que non-ſeulement on ſaiſiſſe toutes ces ſortes de marchandiſes, mais même qu'on impoſe une amende très-conſidérable ſur toutes les perſonnes qui en font uſage. En effet, y a-t-il rien de plus préjudiciable au commerce de la Grande-Bretagne que la folie actuelle de notre Nation pour les manufactures de France? Nous nous ſommes rendus maîtres du commerce des pelleteries, & malgré cela nos jeunes écervelés portent de petits chapeaux, & nos élégantes ont affectionné les manchons de plumes. Puiſque ces partiſans de la nouvelle mode prennent ſi peu d'intérêt au bien de la Métropole, ne ſerait-il pas convenable que la loi mit un frein à leur folie paſſagere *?

NAVIRES *en armement.*

DE HONFLEUR, *le 5 Février* 1766.

Les Navires *l'Angélique* & *la Marquiſe de Brancas* ſont en charge dans ce Port pour la traite des Noirs, & partiront au commencement de Mars.

Il y a dans ce même Port 22 autres Navires auſſi en charge, qui ſont deſtinés pour la pêche de la morue à Terre-Neuve. La plus grande partie de ces Navires partira dans le courant de ce mois.

DU HAVRE, *le 6 Février* 1766.

Le Navire *la Douce Marie*, de 240 tonneaux, 10 canons & 30 hommes d'équipage, Capitaine *des Varieux* eſt en charge pour les Cayes S. Louis. Ceux qui voudront s'y embarquer ou charger des marchandiſes s'adreſſeront AU HAVRE à M. David Chauvel.

LETTRE DE M***.

Aux Auteurs de la Gazette, ſur les prétendues claſſes productive & ſtérile.

Perſuadé, Meſſieurs, de votre impartialité, j'ai cru pouvoir vous faire part de mes idées contre un ſyſtême qu'on s'obſtine d'établir avec une chaleur qui tient de l'enthouſiaſme. On dirait que les partiſans de cette nouvelle opinion regardent toutes les Nations policées comme plongées depuis longtemps dans les ténébres, & qu'il n'était réſervé qu'à eux de les éclairer. La force de l'éloquence peut ébranler, le ſophiſme ſurprend, une idée abſtraite & métaphyſique embarraſſe; mais à la fin la ſimple vérité triomphe & écarte tout ce qui ſemblait s'oppoſer à ſa victoire. C'eſt donc par un raiſonnement court, ſimple & dégagé de toutes les ſubtilités de l'école, que j'entreprends de faire voir que la diſtinction de claſſe *ſtérile* & *productive*, ne peut ſubſiſter.

Par le terme de *productive*, on n'a pas pu entendre celui de *createur*, car le Laboureur n'a pas plus créé le grain qu'il répand dans le ſein de la terre, que le Manufacturier a créé la laine qu'il emploie à différens uſages; ainſi ils ne ſont créateurs ni l'un ni l'autre. Que doit-on donc entendre par le terme de *producteur*? il ne doit véritablement ſignifier dans notre langue que ce qu'il ſignifiait dans celle d'où il eſt tiré, c'eſt-à-dire, dans la langue latine. *Producere* veut dire, comme tout le monde ſçait, *étendre*, *prolonger*, &c. que fait le Laboureur? Il diſpoſe la terre par ſon travail à

* *On voit que l'eſprit de réglement ſur les petites choſes qui a tant fait de mal à l'humanité, & le deſir inexécutable d'être la ſeule Nation* vendeuſe & revendeuſe *de l'univers, donne aux Anglais une grande frayeur du commerce réciproque.*

recevoir le grain & à lui fournir la végétation dont il a besoin pour se développer, croître & s'étendre. En cela il est le premier agent de la *production*, puisque c'est par ses peines que la terre a fourni à ce grain les moyens de s'étendre. A-t-il plus fait que le Manufacturier? Non. celui-ci a trouvé une laine brute, grasse, en masse; il l'a lavée, cardée, filée & l'a étendue pour en faire une étoffe. Le voilà donc également *producteur*. Mais que ferait-on d'un vêtement sans avoir de quoi se nourrir? Cette objection nous écarte de la question, puisqu'il ne s'agit ici que de faire voir que le Laboureur n'est pas le seul *producteur*. On sent qu'il ne serait pas difficile de la détruire en peu de mots.

Examinons maintenant ce qu'on entend par *stérile*. Ce mot signifie, comme on l'a toujours entendu, quelque chose qui ne rapporte aucun fruit. Or, il n'y a aucune classe qu'on puisse regarder comme telle, puisqu'elle produira une chose ou une autre. Demandons à notre Laboureur s'il n'a tiré aucun avantage de l'industrie du Manufacturier à qui il a offert une partie de son grain pour avoir un vêtement qui pût le mettre à l'abri des injures de l'air. Le Manufacturier a accepté ce grain avec plaisir, & ils se sont regardés certainement tous deux comme ayant grand besoin l'un de l'autre. Ils ont pensé *tout bonnement* qu'ils étaient tous deux *producteurs*. Le labourage est un métier strictement pris comme celui du Tisserand. Le travail & l'industrie perfectionnent l'un & l'autre. Tous emploient des hommes, les font vivre & enrichissent l'État, celui-ci d'une façon, celui-là d'une autre. On pourrait ce me semble comparer un État à une montre. Le moindre dérangement dans une des parties qui la composent, suspend le mouvement des autres. Considérons donc tous les hommes comme nécessaires les uns aux autres, & comme formant une chaîne qui ne peut être rompue sans qu'il n'en résulte quelque dommage. Concluons enfin que les disputes sur une telle matiere ne peuvent être d'aucune utilité pour l'intérêt public, quelque bien discutées qu'elles soient.

FINANCES.

§. I.

Bois du Roi a vendre.

PAr un Arrêt du Conseil du 4 de ce mois, le Roi a ordonné une vente extraordinaire des arbres formans les lisieres de la forêt de Lyons en Normandie.

L'exploitation de ces arbres doit être faite en six années à raison de la sixiéme partie, & le prix doit en être payé dans les mêmes années.

C'est une vente considérable dont les bois peuvent être amenés à Paris; c'est même une des forêts affectées à l'approvisionnement de cette Ville; on y trouvera de très-beaux arbres de construction pour les bâtimens de terre & de mer.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Fév. 1766.	*Lundi* 10.	*Mardi* 11.	*Mercredi* 12.
Ac. des Indes.	1305		
Emp. de la Com.	439		
Prom. à 5 p $\frac{0}{0}$.			
Prom. à 4 p $\frac{0}{0}$.	37		
Ac. des Fermes.	995	997 $\frac{1}{2}$	
L. de la 3e. L.	15		
	20		
	25 $\frac{1}{2}$		
Amortissement.			
2 s. p. l. du Dix.		3	FESTE.
Annuités.	427	427	
Coup. d'an.	84 $\frac{1}{2}$	84 $\frac{1}{2}$	
Emp. de 50 mil.	13	13	
Col. 1759.			
Canada.	34. 35. 10m	34	
Epoques.	17	10e. 22.	
Réc. Nouette.	24 $\frac{1}{2}$	25	
CONTRATS.			
Sur la Ville.			
A 4 p $\frac{0}{0}$			
3 p $\frac{0}{0}$ sur les Cui.	50		
Bretagne.			

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traversiere, 17

A Paris, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont St. Michel, 17

GAZETTE *DU COMMERCE*, DE L'AGRICULTURE *ET DES FINANCES.*

ANNÉE 1766. Du Samedi 22 Février.

AGRICULTURE.

§. I.

SUITE *des Observations faites par M. Paulmier de la Tour, à Creſt en Dauphiné, ſur les hauſſemens & les baiſſemens du mercure dans le thermomettre de M. de Reaumur, pris au-deſſus & au-deſſous de la congellation exprimée par* 0 *dans la table ſuivante, depuis le* 15 *juſqu'au* 31 *Janvier* 1766.

JOURS du MOIS de Janvier 1766.	TEMS DE L'OBSERVATION. à 7 heures du m.	à 2 heures après m.	à 11 h. du ſoir.
16	0 8	0 2	0 6
17	0 7 ½	0 2	0 5 ½
18	0 7	0 ½	0 5
19	0 5 ½	0 1½	0 6
20	0 5	0 2	0 4
21	0 5	0 2	0 6
22	0 7	0 ½	0 5
23	0 5	0 2	0 3
24	0 2	½ 0	0 2
25	0 3	0 1	0 4
26	0 5 ½	0 2	0 4
27	0 5	0 2	0 3 ½
28	0 3	1½ 0	0
29	0 3	2½ 0	0
30	0 4	0	0 2
31	0 5 ½	1½ 0	0 2 ½

Il ſuit de cette table & de la précédente, que le moindre froid dans cette contrée de la France, a été de 2 dégrés ½ au-deſſus de la congellation, & le plus grand froid de 10 dégrés ½, ce qui fait pendant le cours du mois de Janv. 13 dégrés de différence.

Suite de l'obſervation concernant l'effet de la gelée ſur les arbres.

On a dit le 15 Janvier que le froid avait fait éclater de haut en bas le tronc de la plupart des gros mûriers. Depuis on a remarqué le même effet ſur les noyers & ſur les chênes; mais cela n'eſt arrivé qu'à ceux d'entre tous ces arbres, qui dans leur jeune âge, ayant été couronnés ſans ſoin ou à contre-temps avaient reçu des playes par leſquelles les eaux pluviales introduites dans le tronc l'avaient pourri. Ces mêmes eaux qui furent abondantes l'automne derniere, contenues dans leſdits troncs, ſe ſont gelées & les ont fait éclater par la propriété connue qu'a la glace, d'augmenter de volume en progreſſion du froid. Et pour le dire en paſſant, lorſque l'on coupe de groſſes branches aux arbres utiles, ou qu'on les couronne, on ne ſçaurait être trop attentif au temps & à la maniere de faire ces ſortes d'amputations.

Au reſte, le froid qui avait baiſſé, a repris avec force malgré la neige, qui heureuſement eſt venue au ſecours des ſemis, aujourd'hui 8 Février, le mercure a été à 7 dégrés au-deſſous de la congellation, & nous ne ſommes pas au bout. On peut croire que la miſere eſt très-grande parmi le peuple des champs, Ce qui ne l'augmente pas peu,

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

c'eſt la difficulté de moudre aux moulins à eau ; preſque tous les *béals* ou canaux ſont gelés depuis plus de trois ſemaines ; ce qui ferait deſirer que dans chaque Bourg ou Village on établit des moulins publics de ſecours, tels à peu près qu'il s'en trouve dans les citadelles, leſquels peuvent être mus par des chevaux ou par des hommes, pour ſervir ſeulement dans des temps ſemblables à celui-ci, ce qui préviendrait une ſorte de diſette.

ÉTAT *du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Janvier dans les* GÉNÉRALITÉS *de*

AMIENS.		CAEN.		LYON.		PERPIGNAN.	
Lieux des Marchés.	Prix.	Lieux des Marchés.	Prix.	Lieux des Marchés.	Prix.	Lieux des Marchés.	Prix.
	l. ſ. d.		l. ſ. d.		l. ſ. d.		l. ſ. d.
Abbeville.	15 9 4	Avranches.	16 2 7	LYON.	23 19 11	Foix.	25 16 11
AMIENS.	16 10	Bayeux.	14 13				
Boulogne.	18* 13 4	CAEN.	17 5 7	Montbriſon.	22 7 6	Montlouis.	22* 8
Calais.	18 12 10	Carentan.	14* 4 3				
Doulens.	13 14	Coutances.	17 14 8	Roanne.	20* 5	Pamiers.	25 5 3
Montdidier.	15 13	Mortain.	15 12				
Peronne.	13*10 5	St. Lo.	19* 8 4	St. Etienne.	24*19 10	PERPIGNAN	31*16 1
St. Quentin.	13 16 7	Valognes.	17 5 4				
		Vire.	14 9	Villefranche.	23 4	Prades.	30 9
PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.	
From. le ſep.	15 14 11	From. le ſep.	16 6 1	From. le ſep.	22 19 3	From. le ſep.	26 19 11
Pain la liv.	2 4	Pain la liv.	2	Pain la liv.	3 2	Pain la liv.	3
Avoine le ſ.	5 15 11	Avoine le ſ.	5 15 2	Avoine le ſ.	5 17 5	Avoine le ſ.	8 19
Foin le quint.	1 11 7	Foin le q.	1 11	Foin le q.	1 15 5	Foin le quint.	1 9 5
Paille le q.	1 2 4	Paille le q.	1 3 5	Paille le q.	16 7	Paille le q.	15 8

ÉTABLISSEMENT

D'une Ecole vétérinaire à Limoges.

Perſonne n'ignore que les animaux ſont ſujets comme les hommes à une infinité d'accidens & de maladies ; mais l'Art de les en préſerver & de les guérir, n'a encore fait que très-peu de progrès, parce qu'il a été juſqu'à préſent abandonné à une routine aveugle & à la pratique groſſiere de quelques Artiſans ſans éducation. M. Bourgelat, Ecuyer du Roi, Chef de l'Académie de Lyon, entreprit enfin de tirer la médecine des animaux de cet état d'enfance où elle était plongée, & de former des ſujets qui, éclairés par la théorie & l'expérience puſſent donner aux animaux malades des ſecours efficaces. Dans cette vue il ſe propoſa d'établir à Lyon une Ecole publique où l'on donnerait des leçons gratuites ſur tout ce qui concerne la connaiſſance & le traitement des animaux dans l'état de ſanté & de maladie. M. Bertin alors Contrôleur général, ſentant tout l'avantage d'une pareille Ecole pour l'Agriculture,

accorda à cette entrepriſe toute la faveur & la protection que méritaient le zele & les talens de celui qui l'avait formee. L'Ecole s'ouvrit à Lyon au commencement de 1762, & les progrès furent des plus rapides. Pluſieurs eleves ſortis de cette Ecole, ont déjà rendu de grands ſervices aux différentes Provinces dans leſquelles ils ont été envoyés au ſujet des maladies épidémiques qui y regnaient.

Le Gouvernement convaincu de la néceſſité de multiplier ces Ecoles, vient d'en établir une à Limoges ſous la direction de M. Blois, qui a long-temps travaillé à celle de Lyon. L'ouverture s'en eſt faite à la fin de Janvier dernier, & les lecons y ſont gratuites. On diſtribuera chaque année au mois de Decembre 4 prix; le premier ſur l'anatomie, le ſecond ſur la phyſiologie, le troiſiéme ſur les opérations, les panſemens & les maladies externes, le quatriéme ſur les maladies internes & les médicamens, & chacun de ces prix ſera de cinquante livres qui ſeront payés immédiatement après le concours. Outre ces prix, M. l'Intendant promet de récompenſer les deux éleves de la Province qui ſe ſeront le plus diſtingués chaque année par leurs talents, leur application & leur conduite, en ſe chargeant de leur penſion pendant les trois ans qu'ils doivent paſſer à l'Ecole. Lorſque les Eleves en ſortiront, ils recevront un brevet du Roi en vertu duquel ils pourront exercer leur art dans toute l'etendue du Royaume. Ceux qui auront intérêt d'avoir de plus amples inſtructions, pourront s'adreſſer à Limoges même. L'étendue de l'avis qui a été publié, ne nous a pas permis de le donner en entier.

§. II.

AVIS.

Le ſieur Guivion, Boulanger à Mery-ſur-Seine, avertit qu'il a ramaſſé cet été, avec beaucoup de ſoin, une très-grande quantité de graine de ſainfoin qu'il a cultivé lui-même avec ſuccès dans le terrein le plus ſec & le plus aride de la Champagne. Le prix du boiſſeau du Pays, qui fait 2 boiſſeaux meſure de Paris, eſt de 40 ß. On trouvera auſſi de cette même graine à Troyes chez le ſieur Gaulé, Boulanger près de la Douane. On peut leur écrire en affranchiſſant les Ports de lettres.

COMMERCE.

§. I.

DE LONDRES.

NOUVELLES *Anglaiſes ſur le commerce du* 1.er *Fev.* 1766.

ARTICLES *d'exportation enregiſtrés le* 1.er *Fév. à la Douanne de Londres.*

POur le Portugal, 2100 quarters de froment, 250 quarters de farine & 78 quint. de plomb; — pour l'Eſpagne, 4780 quarters de froment, 100 quarters de ſeigle.

ARTICLES *d'importation enregiſtrés le* 1.er *Fév.* 1766.

D'Irlande, 61 quintaux de beurre; — de la Jamaïque 1000 quintaux de ſucre & 1108 gallons de rum.

COURS DU CHANGE *le* 8 *Fév.* 1766

Amſt. à 2 uſ. ½, 35, 1; — d°. à vue 34, 8; — Hamb. à 2 uſ. ½ 34, 7; — Paris à 1 jour de date, 31, 5 8e. — d°. à 2 uſ. 31 ¼; — Bordeaux, 31 ⅛; — Cadix, 39 5 8e. — Liſbonne, 65 ¾; — Livourne, 50 ½.

D'AMSTERDAM, *le* 11 *Février* 1766.

COURS DU CHANGE.

Londres, 34 9, à 8 ½; — d°. à 2 uſ. 34, 6 ½; — Paris, 55; — d°. à 2 uſ. 54 7 16e. à 7 8e. — Bordeaux, 54, 7 16e. — Bilbao, 96; — Madrid, 95 ¾; — Cadix, 94 ¼; — Seville, 95; — Liſbonne, 45 5 8e. à ¾; — Veniſe, 90 ¾ à 7 8e. — Gênes, 86 ¼; — Livourne, 88 3 8e. à ¾; — Vienne, 35 ½; — Hambourg, 32, 5 6e. — Anvers & Gand, 2 ¾; — Zeelande, 2; — Roterdam, 7 8e. p 8; — agiot de la banque, 4 3 8e.

DE DUNKERQUE, *le* 13 *Fév.* 1766.

Bâtimens arrivés des Iſles Françaiſes de l'Amérique.

Il eſt arrivé dans ce Port du 26 Mai au 2 Novembre 1765, 15 bâtimens venant des Iſles Françaiſes de l'Amérique, ſçavoir, l'*Eſpérance* de 130 tonneaux, Cap^e. *Breton*, entré au Port de Dunkerque le 26 Mai; le *Mercure*, de 140 tonneaux, Capitaine *Doſſehe*, entré le 13 Juin; la *Société*, de 130 tonneaux, Capitaine *Nic. Bachelier*, entré le 15 Juin; le *Poſtillon*, de Morlaix, de 100 tonneaux, Capitaine *Pizivin*, entré le 16 Juin; l'*Hercule*, de 600 tonneaux, Capitaine *Cardon*, entré le 19 Juin; la *Bergere*, de 200 tonneaux, Capitaine *Peſtel*, entré le 11 Juillet; *Julien*, de la Guadaloupe, du Port de 120 tonneaux, Capitaine

Abrard, entré le 8 Août; le *Machault*, de 150 tonneaux, Capitaine *Gregoire*, entré le 1.er Septembre; — le S.t *Antoine*, de 400 tonneaux, Capitaine *de Cock*, entré le 1.er Septembre; le *Chevalier de Bourlamaque*, de 150 tonneaux, Capitaine *Meulenaer*, entré le 6 Septembre; le *Meſſie*, de 250 tonneaux, Capitaine *Gaſpard*, entré le 7 Septembre; les *Deux Belles-Sœurs*, de 250 tonneaux, Capitaine *Bachelier*, entré le 17 Septembre; la *Marie-Jeanne*, de Nantes, de 120 tonneaux, Capitaine *Rouſſeau*, entré le 18 Septembre; la *Boute en train*, de 260 tonneaux, Capitaine *Julbin*, entré le 29 Septembre; la *Fertille*, de 140 tonneaux, Capitaine *de Wuidt*, entré le 2 Novembre. Tous ces Navires étaient chargés en total de ſucre terré, tête & brut; d'indigo, de café de cacao, de coton en laine, peſant 3,556,561 liv. de 2104 pieds de bois d'Acajou, de 6060 cuirs en poil, 31998 pots de tafia & de liqueurs, & 13 dents d'éléphant; toutes ces diverſes marchandiſes ont été évaluées à la ſomme de 933,528 ℔ 13 ß 7 ₰.

De Bordeaux, *le 4 Fév.* 1766.

Exportation.

Il eſt ſorti de ce Port en grain & en marchandiſes du cru des Colonies Françaiſes de l'Amérique, pendant tout le mois de Janvier 1766.

Par Terre.

Pour l'Italie, 4496 livres d'indigo & 4596 livres de café.

Par Mer

Pour Amſterdam, 215 bariques 18 quarts de ſucre blanc, 36003 liv. de café & 81900 liv. de pois chiches; — pour Roterdam, 632 liv. de café; — pour Bayonne, 7 bariques de ſucre blanc, & 3025 liv. de cacao; — pour Bilbao, 76 bariques de ſucre blanc, 745 liv. de cacao & 17800 liv. de pois chiches.

Les glaces ont depuis quelque temps empêché l'arrivée des Navires dans le Port de Bordeaux, mais on en attend pluſieurs qui ſans doute profiteront inceſſamment du dégel.

De la Rochelle, *le 11 Fév.* 1766.

Exportation.

Il eſt ſorti de cette Ville dans le courant de Janv. 1766, 18018 liv. d'indigo, 18225 liv de ſucre terré, 1916 de ſucre brut, 82, 479 liv. de ſucre en pain, 22170 liv. de café, 98658 veltes d'eau-de-vie, 2254 liv. de cacao & 58996 liv. de ſyrop melaſſe.

Depuis le 9 de Février le temps eſt beaucoup adouci, & comme le vent a tourné à l'Oueſt, on a tout lieu de compter ſur la prochaine arrivée des Navires des Colonies qu'on attend depuis long-temps.

Prix des denrées de l'Amérique.

Le ſucre brut de 20 à 26 ℔, le blanc 3.e ſorte, de 45 à 46 ℔; — l'indigo cuivré de de 5 ℔ à 5 ℔ 5 ß; — le café de S.t Domingue, de 11 à 13 ß; — d.o de la Martinique de 14 à 15 ß; — ſyrop de 10 à 10 ℔ 5 ß; — le coton de S.t Domingue de 160 à 165 ℔.

L'eau-de-vie de la Rochelle vaut 100 ℔; — celle de Coignac, de 103 à 104 ℔; — celle de Seudres, 100 ℔ — celle d'Oleron, 94 & 95 ℔; celle de S.t Martin, 100 ℔; — les ſels de ce dernier endroit 800 ℔; — le ſel de chaudiere de Seudres, 800 ℔; — le ſel blanc, 830 ℔.

De Rouen, *le 15 Fév.* 1766.

Arrivée *de Navires.*

Il eſt entré dans le Port de cette Ville du 4 au quatorze de Février vingt Navires & cinq barques, chargés de diverſes marchandiſes. Parmi les premiers, il y en avait un, ſçavoir, celui du Capitaine *Yſſe Pieters Yſſen*, venant d'Amſterdam, 1 de Bilbao, 2 de S.t Ander, 1 de Dunkerque, 1 de Bayonne, 1 de Berville, 2 de Quillebœuf, 4 de Honfleur & 7 du Havre. Les barques venaient, 2 de S.t Valery, 1 de Caen & 2 de Dieppe.

Du Havre, *le 15 Février* 1766.

Arrivée *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port le 12 & le 13

de Février les Navires la *Marie*, de la Martinique, Capitaine *Douyere*, venant de la Martinique & de la Guadaloupe, d'où il était parti le 25 Novembre dernier, & la *Paix*, Capitaine *Pierre Fremont*, de Honfleur, venant de Bordeaux, chargé de vins pour le Havre & pour Rouen.

SUITE *des travaux & rapports des Manufactures de Bourgogne.*

A Nantua il y a dix-huit métiers battans en mouſſelines, guinées, garats, velours de coton & peluches auſſi en coton, dont huit métiers en mouſſelines rayées & cadrillées, en moyen qui ont fait 136 piéces de ſeize aunes chacune, à raiſon de 4 ℔ 10 ß, l'aune, & pour l'article entier . . . . . 9792 ℔

Mouſſelines plus communes, 4 métiers qui ont fait 62 pieces de 16 aunes chacune, à raiſon de 3 ℔ 5 ß l'aune, & pour le tout . . . . . 3224 ℔

Plus, 2 métiers de guinées dont les pieces tirent 16 aunes à raiſon de 3 ℔ 5 ß chacune, & pour 55 pieces . . . 2860 ℔

Deux métiers de garats qui ont fait 49 pieces de 16 aunes chacune, & pour chaque aune 2 ℔ 5 ß, en tout . . 1764 ℔

Un métier en velours de coton qui a fait 4 pieces de 20 aunes, à raiſon de 13 ℔ chacune, & pour l'article entier, 1040 ℔

Et enfin un métier en peluche de coton qui a fait 6 pieces de 30 aunes chacune, à raiſon de 4 ℔ l'aune, & pour le montant d'icelle . . . . . 720 ℔

Partan, il y a eu de fabriqué pendant les 6 derniers mois pour 19400 ℔

Et enfin à Seignelay, il y a une petite manufacture de drap teint en bleu, londres, moltons fins, tricots communs & ſerges façon de S^t. Nicolas, qui a aujourd'hui 18 métiers battans, dont un en drap bleu teint en laine qui a fait 18 pieces de 30 aunes chacune, à raiſon de 9 ℔ 10 ß l'aune, & pour le tout . . . . 3420 ℔

Quatre métiers de londres qui ont fait 98 pieces tirant 24 aunes chacune à raiſon de 5 ℔ l'aune, en tout pour la ſomme de . . . . . 11760 ℔

Trois métiers battans en moltons fins, qui ont fait 74 pieces, tirant chacune 29 aunes à raiſon de 3 ℔ 5 ß, ce qui fait pour la piece 94 ℔ 5 ß, & pour le tout 9674 ℔ 10 ß

Deux métiers en tricots commun dont les pieces tirent 29 aunes, à raiſon de 2 ℔ 15 ß, fait la piece 79 ℔ 15 ß, & pour 48 . . . . . 3828 ℔

Enfin, huit métiers en ſerges, façon de S^t. Nicolas, qui ont fait 206 pieces de 29 aunes chacune, à raiſon de 3 ℔ 5 ß & pour le tout . . . 19415 ℔ 10 ß

En tout ce qui a été fabriqué à Seignelay, pour la ſomme de . 45398 ℔

L'Entrepreneur de cette Manufacture conſomme à Paris, Lyon, Troyes & au Pays, ainſi que les autres Entrepreneurs.

CHANGES.

Fé. 1766.	*Lundi* 17.	*Mar.* 18.	*Mer.* 19.
Amſterdam.	55 5 8e ¾	55. 5 8e	55. 5 8e
Londres. .	32 . .	31. 15. 16e	31. 15. 16e
Hambourg.	175 ½ . .	175 ½ . .	175 ½ . .
Madrid. .	15 4 . .	15 4 . .	15 4 . .
Cadix. . .	15 2 6 .	15 2 6. .	15 2 6. .
Livourne. .	96 . . .	96 . .	96 . .
Lyon, R. .	½ à 3 8e	3 8e. . .	3 8e. . .

§. II.

LETTRE *aux Auteurs de la Gazette & du Journal, par un Anonyme* (a).

Vous m'obligeriez infiniment, Meſſieurs, ſi vous vouliez m'apprendre au juſte quel jour finira la fameuſe diſpute ſur la concurrence dans le fret pour l'exportation de nos bleds. J'ai lu avec un courage héroique tous les mémoires pour ou contre, & franchement en voila bien aſſez ſur cette matiere. Cependant j'ai obſervé avec plaiſir le différent ordre de bataille des athletes: les uns appuyés *mordicus* ſur le terrein ferme, armés de ſocs, *&c.* ſoutenus d'une po-

(a) *L'impartialité dont nous devons faire profeſſion, nous a engagé à publier cette lettre qui pourra amuſer quelques-uns de nos lecteurs.*

pulation à perte de vue, du produit net & d'une excellente logique, faiſaient face de toutes parts. Les autres montés leſtement ſur des eſquifs, caracolaient le long des côtes, jettaient le grapin par-tout, attrapaient quelque choſe & ſe croyaient des heros. Puis eſt venu une eſpece de Quaker, ennemi *des complimens*, qui a dit doucement à Meſſieurs les Caboteurs. » Vous » n'êtes que des Voituriers ſtipendiés pour » coopérer au *revenu* en facilitant les dé- » bouchés & les échanges; mais il eſt mal » à vous de vouloir couper les bras à votre » pere nourricier pour porter ſes manchet- » tes; » là deſſus les gens de mer peu endurans, précédés d'un artilleur de Quimper, ont fait pleuvoir ſur leurs adverſaires une grêle de petards & de ſerpenteaux; ceux-ci ſont demeurés fiérement ſur leur ſol, & les deux partis ont fait chanter le *Te Deum*. Dites-moi donc, Meſſieurs, ſi cette querelle eſt ſenſée terminée, car je n'aime point les *rebouillages*; & ſi ma faible voix pouvait être entendue, je crierais à tue-tête, *liberté*, *liberté*. » C'eſt l'ame » de l'agriculture, du commerce, de l'in- » duſtrie; ſans elle le génie qui préſide à » la ſplendeur d'un État, n'eſt qu'un petit » garçon qui n'a que de petites vues, ne » fait que de petites choſes & de grandes » ſotiſes. Qu'on protége, qu'on encourage » toutes les branches économiques; & qu'on » laiſſe faire l'intérêt perſonnel, ſeul & » unique reſſort du bien public, mais il » faut prendre garde de faire un enfant » gâté. Il ſerait ſur-tout néceſſaire de ré- » compenſer par des diſtinctions ou par des » graces les citoyens qui ſçavent mériter » de la patrie; alors ſeulement il naîtra des » *hommes* qui ſe dévoueront avec autant » de zele que de ſuccès à la proſpérité de » l'État. Il ſerait encore bon de mettre un » frein à l'action nuiſible de toutes les petites » autorités ſubalternes contre les immuni- » tés du commerce & des ſujets. La France » eſt un corps robuſte qui ne peut con- » ſerver la force de ſa conſtitution, l'aug- » menter ou en jouir, que par la liberté » politique de tous ſes membres. » Voilà ce qu'on a dit éloquemment en mille manieres & en mille volumes; moi, indigne, je le répete, & ſuis avec une très-véritable eſtime, Meſſieurs, &c. ***.

NAVIRE *en armement.*

DU HAVRE, *le* 15 *Février* 1766.

Le Navire la *Royale*, d'environ 160 tonneaux, armé de 8 canons, 6 pierriers & 15 hommes d'équipage, Capitaine *A. Prouveur*, eſt en charge en ce Port pour aller en droiture à Cadix, & partira à la fin de Février. Ceux qui voudront s'y embarquer ou charger des Marchandiſes, s'adreſſeront à ROUEN, à M. AA. le Breton, & au HAVRE, à MM. Guil. Prier & Prier freres.

VENTE *de Navire.*

Le Navires les *Deux Sœurs*, d'environ 170 tonneaux, Capitaine *Laurent Morin*, ſera mis en vente le 25 Février 1766, & adjugé au plus offrant & dernier enchériſſeur. Ce Navire eſt fourni de tous ſes agrets, & on expliquera toutes les conditions lors de la vente.

AVIS.

M. Vincent de la Province de Bourgogne, actuellement à Paris, rue des Boucheries F. S^t. G. à l'Hôtel de Hambourg, donne avis qu'il lui eſt arrivé de Bourgogne cent demi-queues de vin vieux en nature de la récolte de 1764, ſçavoir, 15 demi-queues de Volnay qu'il ſe propoſe de vendre 300 ℔ la demi-queue, à raiſon de 25 ß la bouteille; 20 demi-queues de Chaſſagne, à raiſon de 15 ß la bouteille, 16 de Morgeot, auſſi à raiſon de 15 ß la bouteille; 30 demi-queues de Santenay, à raiſon de 12 ß la bouteille; & 19 queues de Marange à 11 ß la bouteille. On pourra écrire à M. Vincent en affranchiſſant les ports de lettres.

FINANCES.

§. I.

DE LONDRES.

Expoſé ſuccint des raiſons pour & contre l'établiſſement d'un droit de Contrôle en Amérique.

ON allégue en faveur des Colonies, qui n'étant pas repréſentées dans le Parle-

ment Britannique, le Parlement ne peut ni ne doit les taxer, & que quand même il aurait le droit de taxer ceux qui n'y ſont pas repréſentés, il aurait toujours tort de l'avoir fait ſans les avoir entendus, ce qui eſt pour les Colonies un ſujet de plaintes qui ſe conçoit mieux qu'il ne peut ſe décrire. Sans avoir été ni citées ni écoutées elles ont été dépouillées en un jour de leurs plus précieux priviléges dont elles avaient joui pendant plus d'un ſiecle. Il eſt vrai qu'il y a aſſez de forces en Angleterre pour les contraindre à ſe ſoumettre à cet acte, & pour les écraſer ſi elles faiſaient quelque réſiſtance. Mais il n'eſt pas queſtion ici de ce que l'on peut faire par la force majeure, il s'agit de ce que l'on a droit de faire, & ſerait-il prudent de ſuppléer au droit par la violence? On a pris l'habitude depuis quelque temps de traiter les Américains avec mépris, & de parler d'eux dans des termes injurieux; mais en a-t-on agi pour cela plus ſagement, & n'était-ce pas là plus tôt une conduite contraire à la ſaine politique? L'Amérique eſt un Pays trop reſpectable, & le commerce de cette partie du monde eſt d'une trop grande conſéquence pour qu'on prétende s'en jouer d'une maniere auſſi indécente. Ne doit-on pas craindre qu'elle ne ſe livre au deſeſpoir, & que ſemblable à Samſon, elle ne ſaiſiſſe dans ſa fureur les pilliers de l'édifice de notre conſtitution, & ne nous enſeveliſſe avec elle ſous ſes ruines. La politique, les priviléges de l'Amérique, notre propre intérêt, tout nous invite à révoquer l'acte dont il s'agit, & tant qu'il ne ſera pas entiérement aboli, la Grande Bretagne, ne recouvrera jamais ni ſon commerce ni l'affection des Américains.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

Actions ſur le Gouvernement & ſur les Compagnies, le 8 Fév. 1766.

Ann. réduites en 1751 à 3 p $\frac{0}{0}$, 86 $\frac{3}{4}$ à 87 $\frac{1}{2}$; — conſolidées par Georges II. & Georges III. d°. 86 $\frac{1}{4}$ à 87; — 1726, d°. — 1756, 3 $\frac{1}{2}$ p $\frac{0}{0}$ 90 $\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{4}$; — 1758, d°. — 1760, 4 p $\frac{0}{0}$, 101 $\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{8}$; — 1763 d°. 101; — Marine 1763 d°. 99 $\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{4}$; — 1765, ann. à 3 p $\frac{0}{0}$; — d°. tontine; — d°. billets de loterie; — d°. *omnium*.

Billets de l'Echiquier à 3 p $\frac{0}{0}$, 1 ß d'*eſcompte*; — d°. nouveaux à 4 p $\frac{0}{0}$; — des vivres de la Marine, d°.

Longues Ann. non-rachetables ſur le pied de 4 p $\frac{0}{0}$ 26 7 8°. à 27; — banque, 5 p $\frac{0}{0}$, 133 $\frac{3}{4}$; — Comp. du Sud, 3 $\frac{1}{2}$ p $\frac{0}{0}$ 103; — anc. ann. de cette C. 3 p $\frac{0}{0}$; — nouvelles d°. 85 $\frac{3}{4}$; — 1751 d°. 85 $\frac{1}{4}$; — Comp. des In. 6 p $\frac{0}{0}$ 164 $\frac{1}{2}$; — ſes ann. 3 p $\frac{0}{0}$; — billets de l'Inde 5 p $\frac{0}{0}$, 24 à 23 ß.

D'AMSTERDAM, *le 11 Fév. 1766.*

COURS *des effets publics.*

Act. de la Comp. Hol. des In. Or. 575 $\frac{1}{2}$; — d°. de la Comp. Hol. des In. Oc. 56 $\frac{1}{4}$; — d°. de la B. d'Ang. 135 $\frac{1}{8}$; — d° de la Comp. Ang. des In. Or. 165 $\frac{1}{4}$; — d°. de la Comp. de la M. du Sud, 105 $\frac{1}{2}$; — ann. à 4 p $\frac{0}{0}$ 1760, 103 $\frac{1}{2}$; — conſolidées à 3 p $\frac{0}{0}$, 91 $\frac{1}{4}$.

§. II.

EXTRAIT *des regiſtres du Conſeil d'Etat du Roi.*

LE Roi s'étant fait repréſenter, en ſon Conſeil, ſa Déclaration du 16 Mars 1760, regiſtrée le 27 du même mois, qui a ordonné qu'il ſerait ouvert dans la Ville de Strasbourg, un emprunt de la ſomme de trente millions de livres de capital, rembourſable par la voie du ſort dans le cours de vingt années; les billets duquel emprunt ſeraient tous de mille livres de capital, & garnis de coupons de 45 liv. chacun, pour tenir lieu d'intérêts, outre une prime de cent livres que Sa M. a attribuée à chaque billet, pour être payée lors du rembourſement du capital deſdits billets: Sa Majeſté étant informée qu'il reſte encore une partie deſdits billets à délivrer, & que les billets qui ſont échus en rembourſement par les deux tirages précédemment faits, n'ont pas tous été rapportés par ceux qui en étaient porteurs, pour en recevoir le rembourſement: Et voulant expliquer ſes intentions ſur ledit emprunt: Oui le rapport du ſieur Del'Averdy, Conſeiller ordinaire, & au Conſeil Royal, Contrôleur général des finances; LE ROI ETANT EN SON CONSEIL, a ordonné & ordonne ce qui ſuit.

ARTICLE PREMIER.

Les billets dudit emprunt, échus en rembourſement par les précédens tirages, & dont le rembourſement n'a pas encore été effectue, ne ſeront plus rembourſables que par l'evénement des tirages qui ſeront faits par la ſuite.

II. Les billets qui ont été délivrés, ſeront rapportés au ſieur Blondel de Gagny, Tréſorier général de la caiſſe des amortiſſemens, établie par l'Edit du mois de mai 1749, garnis des 15 derniers coupons d'intérêts, dont le premier payable au premier Mai 1766; Et en échange deſdits billets & coupons y joints, il ſera délivré par ledit ſieur

de Gagny, aux porteurs desdits billets & coupons, de nouveaux Effets de mille livres de capital chacun, garnis de dix coupons d'intérêts de cinquante livres aussi chacun, payables d'année en année, à commencer au premier Mai 1766; à l'égard des coupons échus antérieurement, ils seront payés comme avant le présent Arrêt.

III. Les billets restans à délivrer, seront convertis en nouveaux effets de cinq, six, sept, huit, neuf cent livres & mille livres de capital, aussi chacun garnis de dix coupons d'intérêts à cinq pour cent, dont le premier sera payable au premier de Mai 1766, & seront levés par ceux qui voudront en acquérir, en remettant audit sieur de Gagny, en deniers comptans, le montant de la somme capitale portée par chaque billet.

IV. Ceux qui ne léveront pas desdits billets avant le premier Mai 1766, n'auront que neuf coupons d'intérêts, dont le premier payable au premier Mai 1767.

V. Il sera imprimé dans la forme du modele annexé au présent Arrêt, un nombre suffisant de regîstres ou talons, contenant des billets garnis chacun de dix coupons qui seront numérotés depuis le numero premier, jusques & compris le numero qui complettera le nombre des billets à délivrer.

VI. Les billets & coupons seront signés, savoir, les billets par le sieur Claude Girard; & les coupons par les sieurs Louis Martin, Jean-Brice Barbé, Alexis-Ferréot Péririn, Guillaume-Gabriel Lépine, Jean-Pierre d'Artois, François Bonneau, Antoine-Jacques Salvan, Toussaint Bizard, Michel Lambert, & Pierre-François-Edme Chambellant, que Sa Majesté a commis & commet à cet effet.

VII. Les capitaux desdits billets seront remboursés annuellement en la forme & de la maniere prescrite par l'Edit du mois de Décembre 1764; & n'entreront dans la roue de fortune que lors du second des tirages ordonnés par ledit Edit.

VIII. Lesdits billets pourront être convertis en contrats, au choix de ceux qui en seront porteurs. conformément à ce qui est prescrit pour les autres effets par ledit Edit du mois de Dec. dernier.

IX. Les intérêts desdits billets seront payés par le trésorier de la caisse des arrérages, & les remboursemens seront faits par le Trésorier de la caisse des amortissemens, établies par l'Edit du mois de Décembre 1764; & seront lesdits intérêts sujets au Dixiéme d'amortissement, conformément aud. Edit: A l'égard des primes qui avaient été attribuées à chaque bil et par la Déclaration du 16 Mars 1760, elles n'auront plus lieu.

X. Lesdits Trésoriers ne seront point tenus de faire une nouvelle prestation de serment, ni de donner une nouvelle caution, dont Sa Majesté les a dispensés.

XI. Toutes personnes pourront acquérir lesd. billets, même les Etrangers non naturalisés, de quelque nation qu'ils soient; Sa Majesté renonçant à tous droits d'aubaine, de marque, de confiscation & de représailles.

XII. Se réserve Sa Majesté de pourvoir à la comptabilité relative aux dispositions du présent Arrêt. FAIT au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Fontainebleau le 28 Octobre 1765. Signé LE DUC DE CHOISEUL.

Paiemens des rentes sur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement de Fév.
Deschamps,	5e.	L.	28
Reynal,	10e.	C.	22
De Pigis,	11e.	F.	22
Clouet,	19e.	F.	22
Penchein,	25e.	J.	22
Guidy,	34e.	G.	28
Bardin,	36e.	A.	22
Lenoir,	45e.	C.	22
De la Rue fils,	50e.	G.	22
Maupassant,	51e.	C.	28
De St. Janvier,	55e.	J.	27
Filleul,	60e.	G.	25

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Fév. 1766.	*Lundi 17.*	*Mardi 18.*	*Mercredi 19.*
Ac. des Indes.	1312 ½	1312 ½	1312 ½
Emp. de la Com.			
Prom. à 5 p ⅌.			
Prom. à 4 p ⅌.	37		36 ½ 37
Ac. des Fermes.	1000	997 ½	997 ½
L. de la 3e. L.	15	15	15
	20 ½		
Amortissement.		8	8
2f. p. l. du Dix.	8		8 ½
Annuités.	427	427	427
Coup. d'an.	84 ½	85	85
Emp. de 50 mil.	13	13	13
Col. 1759.	22		22 ½
Canada.	34. 35 ½ 10m	34. 35 ½ 10m	34
Epoques.		16. 10e. 21 ½	
Réc. Nouette.	25. 25 ½ 25	25. 25 ½	25 ½
CONTRATS.			
Sur la Ville.			
A 4 p ⅌			
3 p ⅌ sur les Cui.	50		
Bretagne.	9		

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traversiere, 17

A Paris, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont St. Michel, 17

GAZETTE *DU COMMERCE*, DE L'AGRICULTURE *ET DES FINANCES.*

ANNÉE 1766. Du Samedi 1^er^. Mars.

AGRICULTURE.

§. I.

DE DUBLIN *le* 18 *Fév.* 1766.

Défenses de distiller les grains.

NOtre Parlement ayant dernièrement pris en considération que la dangereuse pratique de boire des liqueurs spiritueuses, était parvenue chez l'un & l'autre sexe à un tel excès, que la santé & les mœurs du peuple étaient dans le plus grand danger, & que la population commençait déjà à en souffrir considérablement; que d'ailleurs la disette des grains était extrêmement à craindre dans ce Royaume, il a été arrêté que la distillation des liqueurs serait défendue, & qu'à cet effet il serait passé une loi dont l'exécution a commencé au premier de Janvier dernier. Les personnes qui y contreviendront payeront une amende de 200 ℔ sterl. & leurs marchandises seront confisquées.

SUITE *des observations sur le danger & l'inutilité d'une franchise générale, &c, par la Société Royale d'Agriculture du Mans.*

On ne peut donc tirer que des conséquences fâcheuses de cet événement, pour la fortune des propriétaires, pour les ressources de l'État, & pour notre principale agriculture.

Peut-on après cela mettre en question lequel des deux mérite davantage la protection du Gouvernement, ou des nouveaux défrichemens, ou de l'amélioration de notre ancienne culture ? Tous les deux sans contredit méritent de l'encouragement, mais si on n'en peut donner à l'une de ces parties qu'aux dépens & au détriment de l'autre, il faut convenir que la plus précieuse mérite la préférence.

Si on veut faire agir assez promptement tous les ressorts qui peuvent mettre en mouvement l'encouragement nécessaire à l'amélioration de notre ancienne culture, on la verra bientôt regagner ces petites parties dispersées qui lui ont été enlevées successivement par la négligence du Colon qui les a laissé tomber en friche; ce sont là les défrichemens les plus instans.

Qu'on vienne donc à son secours par l'abolition de l'arbitraire, la levée de divers obstacles, les débouchés des denrées, la restauration des chemins de traverses impraticables, les communications faciles de marché à marché, la navigation des rivieres qui en sont susceptibles; enfin, par le retranchement d'une infinité d'abus généraux & particuliers qui portent par-tout des entraves malheureuses, &c. alors on verra bientôt notre agriculture florissante, la population augmentée; ce sera dans ces temps heureux qu'on ne devra plus craindre d'accorder toute protection & toutes immunités quelconques aux grands défrichemens.

Jusques là, laissons cette partie jouir de la seule faveur qui lui a été accordée par

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

l'Arrêt du Conſeil du 16 Août 1761, ſollicitons ſeulement la bienfaiſance du Miniſtere pour revêtir cet Arrêt de lett. P. enregiſtrées dans les Cours des Aydes, afin d'aſſurer l'état des défricheurs, & attendons avec patience la progreſſion des défrichemts. Quelque lente qu'elle ſoit, ce temps ne ſera pas perdu puiſqu'il ne peut manquer dans les circonſtances préſentes, de tourner tout entier à l'avantage de nos anciennescultures.

S'il plaiſait au Gouvernement de peupler nos landes déſertes de quelque légion étrangeres, ce ſerait un moyen plus prompt & ſans riſque d'accélérer les entrepriſes de défrichement conſidérables à l'avantage de l'État & de toutes les Provinces.

ETAT *du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Janvier dans les* GÉNÉRALITÉS *de*

CHAALONS.

Lieux des Marchés.	Prix		
	l.	ſ.	d.
Bar-ſur-Aube.	13	18	5
CHAALONS.	13	19	6
Chaumont.	13	17	6
Epernay.	14		6
Joinville.	13	16	
Langres.	12		
Mezieres.	14	5	6
Reims.	16*	7	9
Rethel.	13	16	3
St. Dizier.	11	19	11
Sainte-Menehoult.	12	12	
Sezanne.	12	18	3
Troyes.	13	10	
Vaucouleurs.	11*	16	3
Vitry.	12	12	

Prix Communs.			
From. le ſep.	13	8	8
Pain la liv.		1	6
Avoine le ſ.	5	2	1
Foin le q.	1	13	1
Paille le q.		16	3

GRENOBLE.

Lieux des Marchés.	Prix.		
	l.	ſ.	d.
Briançon.	24	18	9
Creſt.	28	2	6
Embrun.	24	7	6
Gap.	23*	8	9
GRENOBLE.	28	14	3
Lebuis.	30		
Montelimart.	31*	4	
Romans.	28	10	
Valence.	29	5	
Vienne.	25	18	4

Prix Communs.			
From. le ſep.	27	8	11
Pain la liv.		2	11
Avoine le ſ.	7	14	8
Foin le quint.	2	6	9
Paille le q.	1	2	4

RIOM.

Lieux des Marchés.	Prix.		
	l.	ſ.	d.
Aurillac.	19	15	11
Brioude.	19	3	6
Clermont	17*	9	6
Iſſoire.	20*	14	6
Mauriac.	19		
RIOM.	17	18	
St. Flour.	19		

Prix Communs.			
From. le ſep.	19		2
Pain la liv.		2	7
Avoine le ſ.	5	2	
Foin le q.	1	16	2
Paille le q.	1	1	2

STRASBOURG.

Lieux des Marchés.	Prix		
	l.	ſ.	d.
Béfort.	18*	19	6
Colmar.	15	16	3
Haguenau.	13	16	
Landau.	12*	16	
Scheleſtat.	16	10	
STRASB.	14		10
wiſſembourg.	14	13	4

Prix Communs.			
From. le ſep.	15	4	7
Pain la liv.		2	2
Avoine le ſ.	5	6	5
Foin le quint.	1	11	7
Paille le q.		17	9

RECETTE *pour prévenir le* tar, *maladie peſtilentielle des brebis, tirée du Guide des Bergers de Guillaume Ellis, & traduite de l'Anglais, p.* 138.

Prenez de l'antimoine crud, de la ſuye de bois neuf, du foye de ſouffre & du ſel de nitre de chacun une once, réduiſez ces différentes drogues en poudre impalpable chacune en particulier, mêlez-les enſuite & les conſervez dans un bocal de verre pour vous en ſervir de la maniere ſuivante. Faites bouillir une bonne poignée de rhue coupée & hachée bien menu dans deux pintes d'eau que vous ferez réduire à moitié, ajoutez-y un peu de piment & du ſel com-

mun, vous passerez dans un linge cette décoction, & y ajouterez une once de la poudre que nous venons de décrire. Agitez le tout ensemble & remuez-le parfaitement pour en donner un demi-septier à chaque brebis une ou deux fois par semaine & aussi longtemps que le cas l'exigera, ayez sur-tout grand soin de tenir vos brebis à l'abri de l'humidité.

PRIX *du quintal de fer pendant le mois de Déc. dans les Généralités de*

Poitiers, depuis 18 jusqu'à 30 ℔; — *Tours*, de 15 à 24 ℔; — *Lorraine & Barrois*, de 10 à 20 ℔; — *Metz*, de 12 ℔ 10 ß à 20 ℔; — *Alsace*, de 11 ℔ 9 ß 2 ₰ à 18 ℔; — *Bretagne*, de 15 à 20 ℔.

PRIX *du quintal de laine pendant le mois de Déc. dans les Généralités de*

Poitiers, filée, depuis 130 jusqu'à 200 ℔; brute, depuis 110 jusqu'à 125 ℔; — *Tours*, filée, de 150 à 180 ℔; brute de 100 à 131 ℔ 10 ß; — *Lorraine & Barrois*, filée de 150 à 300 ℔; brute, de 96 à 180 ℔; — *Metz*, filée, de 130 à 350 ℔; — brute, de 100 à 140 ℔; — *Alsace*, filée, de 161 ℔ 9 ß 2 ₰ à 250 ℔; brute, de 67 ℔ 14 ß 2 ₰ à 125 ℔; — *Bretagne*, filée, de 150 à 450 ℔; brute, de 80 à 200 ℔.

PRIX *du quintal de chanvre pendant le mois de Déc. dans les Généralités de*

Poitiers, fin, depuis 40 jusqu'à 80 ℔; commun, de 25 à 40 ℔; — *Tours*, fin, de 20 à 100 ℔; commun de 10 à 50 ℔; — *Lorrain & Barrois*, fin, de 50 à 120 ℔; commun, de 32 à 80 ℔; — *Metz*, fin, de 50 à 90 ℔; commun, de 39 à 65 ℔; — *Alsace*, fin, de 25 ℔ 12 ß à 79 ℔; commun, de 19 ℔ 4 ß à 52 ℔; — *Bretagne*, fin, de 21 à 85 ℔; commun, de 15 à 60 ℔.

PRIX *du quintal de lin pendant le mois de Déc. dernier dans les Généralités de*

Poitiers, fin, depuis 60 jusqu'à 150 ℔; commun, de 40 à 80 ℔; — *Tours*, fin, de 40 à 150 ℔; commun, de 24 à 100 ℔; — *Lorraine & Barrois*, fin, de 95 à 200 ℔; commun, de 54 à 150 ℔; — *Metz*, fin, de 75 à 160 ℔; commun, de 55 à 100 ℔; — *Alsace*, fin, de 100 à 176 ℔; commun, de 76 ℔ 19 ß 2 ₰ à 83 ℔ 6 ß 8 ₰; — *Bretagne*, fin, de 40 à 200 ℔; commun, de 20 à 110 ℔.

PRIX *du quintal de soie pendant le mois de Déc. dans les Généralités de*

Tours, brute, de 2500 à 2800 ℔; apprêtées pour ouvrages, de 3800 à 3900 ℔; — *Lorraine & Barrois*, brute, 880 ℔; apprêtée pour ouvrages, 2400 ℔; *Bretagne*, brute, 2000 ℔; apprêtée pour ouvrages, 2500 ℔.

§. II.

OBSERVATIONS

De M. le Chevalier de Bellemare, de la Soeiété royale d'Agriculture du Bureau du Mans, sur une maladie singuliere des Abeilles en Thierarche, insérée dans la Gazette de Janvier N°. 4.

M. de Bellemarre pense que la fleur de tilleul est pernicieuse pour les abeilles, & qu'elle leur cause des maladies dont on les voit quelquefois périr; en effet cet arbre se trouvant en fleur dans les mois de Mai ou Juin, selon la précocité des saisons; & la maladie de l'insecte rappportée dans la Gazette numero 4, se rencontrant précisément dans le même-temps, on pourrait l'attribuer à la nourriture que lui fournit la fleur de tilleul, si le canton se trouve planté de cette sorte d'arbres, soit de la petite espece sauvage qui croît naturellement dans les bois, soit du tilleul franc dont on décore les jardins, connus sous le nom de tilleul de Hollande; soit enfin d'autres especes d'arbres ou de plantes qui fleurissent dans le même-temps & qui auraient la même vertu que la fleur de tilleul.

Il paraît assez difficile de remédier à cet inconvénient, autrement que d'écarter les abeilles de ces sortes de plantations, jusqu'à ce qu'on ait trouvé le contraste de quelqu'autres plantes auxquelles l'abeille donnerait la préférence.

Quelques-uns prétendent que la fleur de saule brun ou aubier qui croît dans les lieux marécageux, & dont la fleur paraît dans le mois de Mai ainsi que la fleur de l'acacia qui se développe à peu près au temps

de celle du tilleul, ſont contraires aux abeilles.

PRIX ADJUGÉ.

Mr. Formey, Sécretaire perpétuel de l'Académie des Sciences de Berlin, annonce par ſa lettre adreſſée à Ml. Bauſſan des Bignons, de la Ville de la Suze, Province du Maine, Aſſocié au Bureau d'Agriculture du Mans, que ſes mémoires, plans, profits du fourneau de ſon invention pour cuire la chaux, & en même-temps toutes autres matieres qui exigent différens dégrés de cuiſſon avec épargne d'environ moitié du bois, a été couronné du prix annoncé par l'Académie dans ſon aſſemblée publique du 30 Janvier. La Société avait donné ſon approbation à ce fourneau dont M. des Bignons lui a préſenté le modele en petit.

On donnera par la ſuite une idée de cette conſtruction.

RÉFLEXIONS

Sur la Charrue à deſſecher dont il eſt parlé dans la Gazette N°. 6.

Il ſerait à deſirer que les amateurs de l'intérêt public, qui veulent bien lui annoncer des inſtrumens utiles & de nouvelle invention, vouluſſent en même-temps en deſigner la forme & la conſtruction par un détail de la proportion des pieces principales, ou tout au moins indiquer les lieux & les perſonnes auſquelles on pourrait s'adreſſer pour ſe les procurer, ou par le moyen des deſſeins ou des modeles en petit, en marquant même les prix auxquels on veut les vendre.

Il en devrait être de même de tous les procédés agricoles & des expériences faites & vérifiées, dont les annonces ſimples ne contribuent point au progrès de l'agriculture, auquel tout bon Citoyen doit au contraire s'empreſſer de participer quelquefois même en négligeant ſes propres intérêts.

DE LA ROCHELLE.

Moulin à eau d'une invention nouvelle.

Il vient de ſe former hors des murs de la Rochelle un établiſſement dont on ſe promet les plus grands avantages, ſi le ſuccès répond à l'importance de l'entrepriſe. Des Citoyens qui en ont arrangé le plan, ont en vue la facilité de l'aproviſionnement de la Ville & les intérêts du commerce.

Les farines de conſommation journaliere, ſont tirées de Marans, Bourg diſtant de 4 lieues. La voie de la mer eſt ſouvent dangereuſe & plus ſouvent encore très-lente, par la contrariété des vents. Le chemin par terre eſt fort difficile pendant 4 ou 5 mois. La néceſſité ſeule le rend praticable. Une étendue d'une grande demi-lieue couverte d'eau & traverſée par des courants, fait retrouver ſur la terre les périls de la mer. Il ne ſe paſſe pas d'année qu'il ne ſe noie des bêtes de ſomme.

Les farines pour les conſommations des Colonies viennent de fort loin, le tranſport, la commiſſion & d'autres frais affaibliſſent preſque toujours & font évanouir quelquefois le bénéfice que l'Armateur eſt en droit d'attendre de ſon travail. Des négocians pleins de zele, ont ſaiſi l'occaſion de ſervir tout à la fois leur patrie & le commerce ſi languiſſant, depuis que les malheurs de la guerre ont fermé les barrieres de l'Amérique ſeptentrionale.

Un Méchanicien leur a propoſé de conſtruire un moulin à eau d'une invention nouvelle, qui moudrait une partie du grain néceſſaire à la ſubſiſtance de la Ville & dans lequel on travaillerait avec plus de ſoin les farines pour le tranſport d'outre mer.

Cette machine qui doit jouer au moyen des eaux de l'Océan, préſente deux grands obſtacles à vaincre. Il s'agit de faire mouvoir 5 à 6 meules à la fois, & d'entretenir une ſorte de mouvement perpétuel, malgré les variations alternatives du flux ou reflux, & même de ce temps de repos où l'on voit les eaux immobiles & comme ſuſpendues. Les difficultés ne ſont point vaincues, & l'ouvrage n'eſt encore qu'ébauché.

COMMERCE.

§. I.

SUITE *du commerce de la Mer Baltique.*

HAMBOURG.

EXPORTATION.

LEs principales marchandiſes qui s'exportent de Hambourg, ſur-tout pour la Grande Bretagne, ſont:

Les toiles de différens Pays & de différentes ſortes, principalement les diapers ou le damaſſé de Sileſie ; les linons de Miſnie & de Luſace, bien connus à Londres; des toiles d Allemagne des Comtés d'Oſnabruk, de Lunebourg, &c. Les dowlas de Hambourg; d'autres toiles de la Baſſe Saxe; de groſſes toiles, des barras, des crocus, des hinderlands & pluſieurs autres ſortes de toiles de la baſſe Allemagne; du fil à faire de la toile, principalement de la Sileſie & de la Luſace, du fer blanc, du fil de fer, du cuivre, de l'acier de la haute Saxe, différentes ſortes de planches, des douves de toutes eſpeces, des planches pour les lambris, des peaux de chèvre du Brandebourg en grande quan ité, du grain de pluſieurs Provinces d'Allemagne, & principalement du Brandebourg & de la Saxe.

Importation.

Les articles qui s'importent à Hambourg ſont nombreux, les principaux ſont:

Les manufactures de laine d'Angleterre. On compte qu'il s'en embarque annuellement dans le ſeul Comté d'Yorck, & particulierement dans la Ville de Hull, pour cent mille livres ſterl. le ſeul art. des bas ſe monte à 20,000 ℔ ſterling, il ſe vend chaque année dans ce port pour pluſieurs centaines de mille livres ſterling de marchandiſes d'Angleterre.

Les Marchands de la Nation Anglaiſe y ont beaucoup plus de priviléges que tous les autres, on les appelle à Londres la Compagnie de Hambourg, & Hambourg la Société Anglaiſe. Sous la Reine Anne, la Ville leur avait accordé par un traité le même privilége qu'aux Hollandais pour l'importation du hareng.

Les Hambourgeois font auſſi un grand commerce en Ruſſie & en Livonie. Ils tirent des retours conſidérables pour les marchandiſes qu'ils envoient dans les parties ſeptentrionales de la Ruſſie & de la Pologne. Ces retours conſiſtent non-ſeulement en fil pour les toiles, & en très-beau lin, mais encore en miel, en cire, en graine d'anis, en graine de lin, en drogues, &c.

Ces Marchandiſes viennent par l'Oder dans la Sprée & enſuite par l'Elbe dans le Marquiſat de Brandebourg, ainſi les Danois ne peuvent en partager le bénéfice par les droits du Sund, ni empêcher le grand débit des manufactures Anglaiſes qui ſe fait en retour dans tous les Pays d'où ſont tirées les marchandiſes qu'on vient de rapporter. C'eſt la principale branche du commerce des Hambourgeois, & ils s'y ſont beaucoup enrichis.

On compte que les Hambourgeois ont 400 vaiſſeaux d'une groſſeur paſſable dont il y en a trente employés dans le commerce avec le ſeul Port de Londres. Leur commerce avec la France en occupe environ quarante, ſur leſquels ils rapportent les vins & les marchandiſes de Bordeaux; ils en ont cinquante ou ſoixante employés à la pêche du Groenland, beaucoup qui naviguent dans la mer Baltique & quelques-uns qui font le commerce du Portugal, de l'Eſpagne & de la Méditerannée.

Les Hambourgeois ont établi depuis peu chez eux quelques manufactures, ils font des damas, des brocards, des velours, de riches étoffes de ſoie.

Ils rafinent des ſucres, mais comme ils n'ont point de Colonies, ils ſont obligés d'acheter leur ſucre brut de la grande Bretagne & de la France.

Ils impriment des toiles de coton & de fil, ce qui nourrit chez eux beaucoup d'Ouvriers.

Ils font auſſi quelques galons d'or & d'argent.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

Naufrages.

On apprend par des lettres de Conſtantinople que la barque Françaiſe le S^t. *Jean-Baptiſte*, Capitaine *Claude Martin*, de S^t. Tropès, partie de l'Iſle de Candie, a péri dans le canal vers la fin de Décembre 1765. L'équipage s'eſt ſauvé & on a retiré une partie de la cargaiſon qui conſiſtait en ſavon.

Les mêmes lettres font mention de pluſieurs autres naufrages arrivés dans l'Archipel qui ont été occaſionnés par les temps orageux qu'on y a eſſuyés.

De Marseille, *le* 10 *Fév.* 1766.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port du 3 au 9 Fév.

1766, 47 Navires Français & 9 Étrangers allant à la Ciotat, à Cette, à Agde, à Bormes, à Toulon, à Hieres, à S^t Tropès, à Frejus, à Cannes, à Menton, à Antibes, à Nice, à Oneille, à Genes, en Corſe, à Trieſte, à Veniſe, en Sardaigne, à Palerme, à Mahon, en Eſpagne, à Barcelone, à Cadix, à S^t. Valery, au Levant, à Smyrne, au Cap, à la Louiſiane.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans ce même Port & dans le même eſpace de temps 28 bâtimens Français & 7 Étrangers venant du Cap Français, de Weſterwick, de Hambourg, de Dordrecht, d'Amſterdam, de Roterdam, de Dunkerque, de S^t. Valery, de S^t. Malo, de Nantes, de Liſbonne, de Smyrne, de Salonique, de Georgenti, de Naples, de Tortoſe, de Nice, de Diano, d'Agde, de Cette, de Hieres, de Toulon, de la Ciotat, de Martigues.

DU HAVRE, *le* 20 *Février* 1766.

DÉPART *de Navire.*

Il eſt ſorti de ce Port le 16 de Février le Navire la *Jeune Cornelie*, Capitaine *Friderick Renders*, allant à Hambourg chargé de 254,775 liv. de ſucre brut & terré, 40,240 liv. de café, 352 liv. d'indigo & 70 liv. de cacao en pâte.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans ce même Port du 16 au 19 de Février, 7 Navires, ſçavoir, le *Jeune Iſaac*, Capitaine *Etienne Helene*, de Cherbourg, venont de Charente avec de l'eau-de-vie, du vin, des graines de lin; le *Fleuron*, Capitaine *Ch. Moiſſeau*, de Nantes, venant de Nantes & de relâche en ce Port pour Rouen; la *Gotton*, Capitaine *Jean Hatchinſon* de Neufchatel, venant de ce même endroit, chargé de charbon de terre; le *Triton*, Capitaine *Ancel*, du Havre, venant de Liſbonne avec du bois de Fernamboug, du vin, des figues, des oranges & d'autres marchandiſes pour Rouen; le *Jean Joſeph*, de 200 tonneaux, Capitaine *Bourbé*, de S^t. Malo, venant de Marſeille, d'où il était parti le 17 Janvier; la *Marie-Magdelaine*, Capitaine *Guil. Bauquin*, de Caen, venant de Liſbonne, d'où il était parti le 9 Fév. chargé de 100 hommes de troupes Françaiſe & Allemande; l'*Africain*, Capitaine *Lenoir*, de Rouen, venant de la Rochelle, chargé d'eau-de-vie, de ſucre, & d'autres, marchandiſes pour Rouen.

SUITE *des obſervations ſur les laines & ſur les abus qui ſe commettent dans leur emploi, par M. Carget.*

M. de Labove, Intendant, avait propoſé dans ſon temps un projet d'Arrêt concernant la tonte dans les Provinces. L'art. 5 portait défenſes de tondre deux fois l'année; c'était le moyen le plus ſûr de proſcrire entiérement la laine *Briſton*, dont la qualité eſt très-mauvaiſe, & l'emploi préjudiciable à l'étoffe. M. Carjet, Inſpecteur des manufactures, avait repréſenté en 1753 aux Miniſtres & à M. l'Intendant qu'il ſerait néceſſaire de défendre les deux tontes, non pas tant par rapport à l'emploi du *Briſton*, pour la trame des aunes, capas & autres étoffes groſſieres, mais plutôt à cauſe du mélange qu'on en faiſait dans les laines qu'on vend filées à Navarrenx pour les flanelles du Bearn & de la Chaloſſe, & par rapport aux cadis ſimples qu'on fabrique dans le Département de S^t. Gaudenx, qui ſont tous infectés de cette laine, ce qui en a diminué conſidérablement la conſommation pour l'Eſpagne.

M. Carjet obſerve encore que la défenſe des deux tontes dans l'année, ne pouvait occaſionner qu'un grand bien pour les fabriques, ſans faire aucun tort aux propriétaires des troupeaux, en ce que ceux-ci ne faiſant qu'une ſeule tonte par an, les matieres en ſeraient meilleures, parce que les laines venant dans leur parfaite maturité, s'alongent & ſe fourniſſent davantage. Cet accroiſſement ferait qu'on trouverait en poids & en quantité, autant de matieres, mais plus belles que dans les deux tontes. Il ajouta que ce ſerait même un avantage pour les propriétaires des troupeaux, en ce que trouvant dans une tonte le même poids que dans les deux, ils retireraient un meilleur parti des laines à cauſe de leur bonne qualité, puiſqu'ils les vendraient 4 à 5 ℔ le cent plus que le *Briſton*. Les Ouvriers y gagneraient davantage, en ce qu'ils avance-

raient plus d'ouvrage qu'en travaillant du *Briſton*, qui étant court, ne peut ſe lier facilement & caſſe ſouvent.

Enfin, en détruiſant l'abus pernicieux du *Briſton*, la quantité des bonnes laines augmenterait conſidérablement, d'où il s'enſuivrait néceſſairement que les marchandiſes ſeraient beaucoup meilleures; que le commerce en augmenterait, que le Fabricant & l'Ouvrier gagneraient davantage, les conſommateurs ne ſeraient pas trompés dans leurs achapts, les fabriques acquérraient une bonne réputation, & il n'y aurait aucune diminution de matieres. Toutes ces obſervations n'ont pu convaincre les Fabricans, & ils ſe ſont crus perdus, ſi on ſupprimait le *Briſton*. Ils prétendent que leurs étoffes n'ont pas beſoin d'avoir d'autres qualités, & que les acheteurs étaient accoutumés à les employer telles qu'on les faiſait depuis un temps immémorial, &c. comme l'uſage de ce *Briſton* était ancien & accrédité, on en a toléré l'emploi, qui eſt cependant prohibé par le réglement de 1750.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

CHANGES.

Fé. 1766.	*Lundi* 24.	*Mar.* 25.	*Mer.* 26.
Amſterdam.	. . . .	55 ¾ . .	55 ¾ . .
Londres.	. . . .	31. 15. 16d	31. 15. 16d
Hambourg.	. . . .	175 ½ . .	175 ½ . .
Madrid.	FESTE.	15 4 . .	15 4 . .
Cadix.	. . . .	15 2 . .	15 2 . .
Livourne.	. . . .	96 . .	96 . .
Lyon, R.	. . . .	¼	¼ . . . .

§. II.

DU HAVRE, *le* 20 *Février* 1766.

VENTE *de Navire.*

Le 3 Mars 1766, il ſera procédé à la vente du Senau l'*Etoile du Nord*. Ce Navire a 2 ponts, ſoixante-un pieds de quille, dix-huit pieds de baux & neuf pieds de calle. Les conditions du payement ſeront expliquées au moment de la vente.

AVIS.

M. Prault le jeune, Libraire, quai de Conti, avertit les perſonnes curieuſes de livres étrangers qu'il a actuellement une collection nombreuſe & choiſie de livres Grecs, Latins, Italiens, Eſpagnols, Anglais, Allemans, Hollandais, dont il diſtribue le catalogue *gratis*.

FINANCES.

§. I.

DE LONDRES.

Nouvelles réflexions d'un Anglais au ſujet des Impoſitions miſes ſur les Colonies.

LES Américains ont fait différentes tentatives pour intimider notre Parlement & pour l'empêcher de chercher à maintenir ſa juriſdiction ſur les Colonies. Parmi toutes les manœuvres qu'ils ont miſes en uſage, il n'en eſt point de plus mauvaiſe ni en même-temps de plus analogue au plaiſir qu'ils prennent à nous tromper, que la menace de contremander tous les ordres qu'ils ont donnés à nos Marchands ſi l'acte du contrôle n'eſt pas révoqué. S'imaginent-ils que nous ignorions qu'ils ne prennent nos marchandiſes que parce qu'ils eſperent les revendre avec profit, & qu'ils ſont contraints à les prendre, parce que nous ne leur permettons pas d'approviſionner leurs magaſins d'aucunes autres marchandiſes que de celles qu'ils tirent d'Angleterre ou d'Irlande?

Le ſucre, les thés & les autres march. qu'ils tirent journellemt. de S. Euſtache, & particuliérement du M. Chriſti, ſont des preuves trop certaines qu'ils n'ont aucun attachement pour leur Métropole. Le bas prix de ces denrées en Amérique, la quantité & le bon marché des vins qui s'y débitent, indiquent aſſez clairement de quels lieux ils les tirent; en un mot, il n'y a perſonne à qui les affaires de l'Amérique ſoient connues, qui ne ſache que les Américains n'achetent de nous aucune des marchandiſes qu'ils peuvent tirer d'ailleurs, & que dans toute l'étendue de leurs côtes qui eſt conſidérable, ils font une contrebande étonnante.

Leur indigence n'eſt pas & n'a jamais été la véritable cauſe pour laquelle ils ont refuſé de ſe ſoumettre à l'acte de Contrôle, leur véritable motif, c'eſt l'ambition de devenir indépendans. Ils voudraient pouvoir ſe ſouſtraire entiérement au droit que nous avons de les taxer, & ils le voudraient de même quand ils ſeroient dix fois plus riches qu'ils ne ſont.

La ſuite à l'ordinaire prochain.